



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES CAMPING PARADIS

PREAMBULE Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations proposées sur le site internet **CAMPING PARADIS Domaine OYAT** ou tout autre support de communication.

Le contenu du site internet a vocation à informer les clients. Certaines des prestations proposées peuvent être sujettes à modification en fonction du taux de remplissage et/ou être accessibles à certaines dates uniquement dans la saison. Les tarifs indiqués sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modifications et valables uniquement sur la saison en cours. La prestation aura lieu au tarif en vigueur à la date de la commande. Les tarifs sont indiqués TTC. Toute modification du taux de TVA entraînera une modification du tarif. Conformément au Code du Tourisme, **CAMPING PARADIS Domaine OYAT** se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations présentes sur le site internet ou tout autre support de communication. En cas de modifications importantes, celles-ci seront communiquées sur le site internet du camping par le biais d'Erratum.

1. CONDITIONS DE RÉSERVATION

- Toute personne contractante doit être âgée d'au moins 18 ans et être dans la capacité juridique de contracter et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Le contractant doit obligatoirement être présent pendant toute la durée du séjour.
- La réservation est effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Emplacement de camping Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil. Les frais annexes (personne supplémentaire, animaux domestiques, véhicule supplémentaire, etc.) ne sont pas inclus au forfait de base et s'ajouteront à ce dernier. Les emplacements de camping peuvent accueillir jusqu'à 6 personnes maximum (bébé inclus).

Location Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base est de 2 à 8 personnes (bébé inclus) selon le type de locatifs.

- Le **CAMPING PARADIS Domaine OYAT** se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

Frais de réservation : Les frais de dossier s'élèvent à 20 € euros pour un locatif.

2. TARIFS, TAXE DE SÉJOUR & Eco Participation

- Les prix s'entendent en euros, TVA incluse et correspondent à l'hébergement choisi, son nombre de personnes et sa durée. Les taxes locales et suppléments éventuels ne sont pas inclus.

• Une éco-participation est à régler à l'arrivée, à la nuitée et à la personne. Notre exploitation est soumise à des taxes de prélèvement de ressources naturelles (eaux propres) et de retraitement des déchets (eaux usées, ordures ménagères, ...). Il s'agit donc d'une répercussion budgétaire à valeur de compensation et de sensibilisation (0,55€/pers/nuit)

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

- En locatif, pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.
- En emplacement de camping, pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.

4. ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le **CAMPING PARADIS Domaine OYAT** informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

5. RÈGLEMENT DU SÉJOUR

Modes de paiement acceptés

Au titre de l'acompte comme au titre du solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants : Chèque bancaire, chèque postal français, chèque vacances, mandat postal ou espèces, carte bancaire, virement bancaire national ou international, chèque vacances.

Modalités de règlement

Sur le site internet du camping

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur se décompose comme suit :

- Acompte de 30% du montant du séjour + frais de dossiers + assurance annulation (facultative)
- Solde du séjour au plus tard 30 jours avant votre arrivée pour les séjours en locatif et en emplacement de camping. Dans le cas où le solde n'est pas réglé dans les délais indiqués, celui-ci est considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliquent.

Par courrier

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur se décompose comme suit :

- Acompte de 30% du montant du séjour + frais de dossiers + assurance annulation (facultative)

Solde du séjour au plus tard 30 jours avant votre arrivée pour les séjours en locatif et en emplacement de camping. Dans le cas où le solde n'est pas réglé dans les délais indiqués, celui-ci est considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliquent

Cette réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception par l'acheteur, d'une confirmation d'inscription émise par le camping.

Le solde du séjour est à régler au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Dans le cas où le solde n'est pas réglé dans les délais indiqués, celui-ci est considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliquent.

6. ANNULATION ET MODIFICATIONS

Modification de votre réservation

- ☐ Le Client peut demander la modification de son séjour dans le même camping (dates, type d'hébergement). Sans préjudice du fait que le paiement intégral du solde est dû avant le départ, toute modification à la demande du client est possible et peut entraîner des frais de modification. Toute demande de modifications doit donner lieu à une confirmation écrite de la part du client et reste sous réserve de disponibilité et d'acceptation par **CAMPING PARADIS Domaine OYAT**. Dans le cas où le contractant souhaite prolonger son séjour, le tarif en vigueur sera appliqué. Tout changement de votre fait, d'une gamme supérieure à une gamme inférieure, ne donnera lieu à aucun remboursement.

- ☐ Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.
- ☐ Toute demande du CLIENT de modification ou d'annulation du SÉJOUR doit être envoyé à **CAMPING PARADIS Domaine OYAT** par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Les délais ci-dessous mentionnés s'entendent à partir de la date de réception de ce courrier, le cachet de la poste faisant foi. L'annulation ou la modification du SÉJOUR entraînera la perception au minimum des frais suivants :

* **Au-delà de 30 jours avant le début du SÉJOUR :** 30% du prix du SÉJOUR + les frais de dossier + les frais d'assurance (si souscrite) ;

* **Moins de 30 jours avant le début du SÉJOUR :** 100 % du prix du SÉJOUR + les frais de dossier + les frais d'assurance (si souscrite).

Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu, abrégé (arrivée tardive, départ anticipé), ou en cas de non présentation sur le camping d'un hébergement réservé du fait du client ne donnera lieu à aucun remboursement de ladite prestation.

En cas d'annulation du fait de **CAMPING PARADIS Domaine OYAT** sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Assurance annulation

Nous vous invitons à souscrire une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de la réservation. [Insérer Infos de l'assurance annulation du camping](#)

ANNULATION à 14 jours ou moins avant le début du séjour :

Toute annulation effectuée 14 jours ou moins avant la date prévue d'arrivée est considérée comme une annulation tardive.

Dans ce cas, **aucun remboursement des sommes versées ne sera effectué**, quelle que soit la cause de l'annulation, sous réserve des dispositions légales impératives applicable et des éventuelles garanties prévues par une assurance annulation souscrite par le client.

Cette disposition s'applique notamment aux annulations liées à des convenances personnelles, à des conditions météorologiques défavorables ou annoncées, à des problèmes de transport ou à toute autre circonstance personnelle ne rendant pas légalement impossible l'exécution du séjour.

Le client est donc invité à souscrire une assurance annulation afin de couvrir les risques susceptibles de l'empêcher d'effectuer son séjour.

En cas de circonstances exceptionnelles et inévitables au sens de la réglementation applicable, les droits du client sont déterminés conformément aux dispositions légales en vigueur.

7. VOTRE SÉJOUR

Arrivée : Emplacements camping : les arrivées se font à partir de 14H00, une caution de 10€ vous sera demandée pour les bracelets douche. Hébergements locatifs : le jour de votre arrivée, vous serez accueilli à partir de 15h00, et à la remise des clefs de votre location, une caution vous sera demandée pour un séjour en locatif. Caution : Pour les locations : à l'arrivée, un chèque de 300 € sera demandée en garantie d'une restitution de la location en BON ETAT. Ainsi qu'un chèque supplémentaire de 60 € en garantie d'une restitution de l'hébergement en parfait état de propreté.

Le contrôle s'établira après votre départ et les cautions seront détruites sous 8 jours, Nous vous demandons de respecter les consignes (faire le ménage, dégivrer et nettoyer le réfrigérateur vaisselle propre et essuyée, syphon de la douche démonté et nettoyé).

Pendant votre séjour Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Départ

- Hébergements locatifs : au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré, restera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérerait nécessaire. La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.
- Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage vous sera demandé (tarif disponible à l'accueil)
- Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

8. VISITEURS

Les visiteurs sont admis dans l'enceinte du camping après s'être présenté à la réception du camping et avoir réglé la redevance visiteur. Les visiteurs auront accès aux infrastructures du camping, exception faite des espaces aquatiques.

9. ANIMAUX

Les animaux sont acceptés (exceptés les chiens de la 1ère et 2ème catégorie) moyennant une redevance payable lors de votre réservation. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour.

10. Troubles et nuisances : Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent sur son emplacement ou dans son hébergement. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou porte atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparations que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre. Il en irait de même si le camping devait constater une occupation abusive de ses hébergements et de ses emplacements (nombre supérieur à la capacité annoncée du logement). Silence absolu à partir de 23h jusqu'à 7h

11. IMAGE : Vous autorisez expressément et sans contrepartie **CAMPING PARADIS Domaine OYAT** à utiliser des photographies et/ou films qui pourraient être pris au cours de votre séjour pour les besoins de communication du groupe Camping Paradis.

Tout vacancier refusant d'être photographié ou filmé pendant son séjour devra en faire part à **CAMPING PARADIS Domaine OYAT** préalablement et par écrit. Vous autorisez également leur diffusion, leur publication et leur commercialisation sur tout type de supports susceptibles d'être utilisés.

12. LITIGE : Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier ou e-mail au **CAMPING PARADIS Domaine OYAT**

13. MÉDIATION : En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : Medicsy, 73 boulevard de Clichy 75009 PARIS.

14. RESPONSABILITÉ CAMPING PARADIS Domaine OYAT

Le client reconnaît expressément que CAMPING PARADIS Domaine OYAT ne pourra être tenu responsable, du fait de la communication par ses partenaires. Toutes les photos et les textes utilisés sur le site internet de CAMPING PARADIS Domaine OYAT sont non contractuels. Elles n'ont qu'un caractère indicatif.

15. PISCINE : Le port du bracelet est obligatoire. Le short de bain est interdit.

16. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par CAMPING PARADIS Domaine OYAT comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par CAMPING PARADIS Domaine OYAT pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients de CAMPING PARADIS Domaine OYAT en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition au données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante : CAMPING PARADIS Domaine OYAT 7 rue du centre 85800 LE FENOUILLE, en nous indiquant vos nom, prénom et adresse postale.

8. INTEMPÉRIES, CATASTROPHES NATURELLES ET ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

La survenance de conditions météorologiques défavorables ou d'un événement naturel exceptionnel, notamment sans que cette liste soit limitative : fortes pluies, orages, grêle, tempête, vents violents, canicule, incendie, inondation, tornade, foudre, épisode de sécheresse ou tout autre phénomène climatique, ne constitue pas, à elle seule, un motif d'annulation ou de remboursement de la réservation à l'initiative du client.

Lorsque le camping reste ouvert et que les conditions permettent d'assurer l'accueil et le séjour des vacanciers dans des conditions normales de sécurité, la réservation est maintenue et les conditions d'annulation prévues aux présentes CGV demeurent applicables.

Ainsi, une annulation motivée par la seule prévision météorologique, la crainte d'un événement climatique ou la volonté du client de ne pas se déplacer malgré le maintien de l'ouverture du camping ne pourra donner lieu à un remboursement, avoir ou indemnisation, sauf disposition légale impérative contraire ou garantie spécifique souscrite par le client.

La présente clause s'applique sans préjudice des droits dont le client bénéficie en vertu des dispositions légales impératives applicables.